

Loi organique de 1983

La suppression de la subvention va probablement entraîner la fermeture de nombreuses entreprises des provinces atlantiques qui ont été créées grâce aux fonds que les différents gouvernements ont accordés afin que toutes les régions se retrouvent sur un pied d'égalité et puissent rivaliser sur les marchés intérieurs.

Quant au président de la Commission des transports des provinces atlantiques, voici ce qu'il a déclaré:

La réduction ou l'élimination des subventions pour le transport des marchandises vers l'Ouest risque de menacer l'existence des entreprises des provinces atlantiques qui essaient de rivaliser sur les principaux marchés intérieurs.

C'est ce que nous craignons.

Selon le *Telegraph Journal* du 20 mai 1983, T. S. Simms, Jr. de la société T. S. Simms and Co. Ltd., aurait déclaré:

La remise en cause du programme de subventionnement constitue «... une menace sérieuse pour l'économie de la région. D'un côté, le gouvernement fédéral affirme qu'il veut promouvoir l'expansion économique et créer un climat favorable aux entreprises, de l'autre, il propose la remise en cause du programme.»

Le président de la société M.W. Graves, Société connue dans le monde entier, a déclaré ceci:

La société M.W. Graves ne pourrait survivre si le programme fédéral d'aide au transport marchandises était supprimé et serait obligée de quitter la Nouvelle-Écosse pour s'installer dans le centre du pays si Ottawa décide de supprimer les subventions au transport.

Qu'est-ce que le gouvernement a à répondre à cela? Cela ne l'empêche pas d'insister.

Dans le *Telegraph-Journal* du 10 juin 1983, on pouvait lire que le directeur des services de commercialisation de la société Atlantic Sugar avait déclaré:

Si le gouvernement fédéral supprime les subventions au transport, «l'avenir de l'usine de Saint-Jean est menacée».

La société Campbell and Burns estime pour sa part ceci:

Si les transports ne sont plus subventionnés par le gouvernement fédéral, les entreprises de la province (l'Île-du-Prince-Édouard) ne pourront plus rivaliser avec les entreprises hors des Maritimes.

Voici ce que le président de Ganong Bros. Ltd. pense de la question:

La suppression du programme de subventionnement des transports dans les provinces atlantiques aurait des répercussions énormes pour la société Ganong Bros. Ltd. Mais cette mesure aurait des répercussions à long terme encore plus importantes aux niveaux provincial et régional et entraînerait la perte d'emplois dans les Maritimes.

Mervyn Dickie de la société Crossley Karastan Carpets lui:

... s'oppose à toute modification au programme de subventionnement du tarif-marchandises. Étant donné que leurs fournisseurs sont à proximité, les fabricants de l'Ontario sont nettement avantagés. Les entreprises des provinces maritimes sont obligées de payer pour importer les matières premières et pour expédier les produits finis vers l'Ouest.

La société Lock-Wood Ltd. est une importante compagnie qui a fait d'énormes efforts pour développer son entreprise dans les provinces atlantiques. Voici ce qu'elle en pense, comme on pouvait le lire dans le *Telegraph-Journal* du 10 juin 1983:

Le subventionnement des transports dans les Maritimes est important pour la société Lockwood. Si le programme était supprimé, il serait beaucoup plus difficile de commercialiser les produits à un prix concurrentiel. Déjà, même avec les subventions, la société paie plus cher en transport que son rival au Québec.

Il s'agit ici du rival au Québec dans le secteur particulier de la société. C'est ensuite l'opinion du directeur des ventes que l'on peut lire dans le rapport. Voici ce qu'il en pense:

La diminution ou la suppression des subventions au transport des marchandises vers l'Ouest risque de nuire à la compétitivité des produits des Maritimes en Ontario et au Québec. Nous tenons à nous agrandir certes, mais nous risquons d'avoir des choix difficiles à faire. Nous allons peut-être être obligés de nous installer en dehors des Maritimes. La possibilité est sérieusement envisagée... car nous ne savons pas ce qui va arriver... du coup, bien des projets vont être mis de côté.

Ces deux ou trois derniers jours, on a entendu parler de plusieurs millions de dollars consacrés à l'expansion d'usines et il est probable que le gouvernement laisse tomber de nouveaux plans de création d'emplois pendant qu'il étudie ce qu'il fera à propos de la loi sur les taux de fret des provinces maritimes. C'est un fait accompli, tout étant prévu d'avance.

Je rappelle au gouvernement que cet été le Canada atlantique, des membres de son propre parti, et même des ministres, lui feront connaître leur avis. Je signale aux ministres que le gouvernement portera atteinte à l'industrie de l'Atlantique s'il ose toucher à la LTTMPM et au programme de subventions intrarégionales. On n'avait pas l'intention de subventionner ou de bouleverser le marché, mais de favoriser l'installation dans la région atlantique d'industries qui peuvent être compétitives sur le marché restreint du Canada central. Si le gouvernement élimine effectivement ces subventions il compliquera la situation pour ces industries de la région atlantique qui veulent trouver des débouchés à l'étranger. Le gouvernement ne doit pas oublier que nous devons transporter dans notre région les matières premières qui seront transformées avant d'être réexportées. Le gouvernement s'exprime en termes suaves et admirables. Il accueille le programme avec satisfaction. Il aide des amis, des gens d'un bout à l'autre du pays.

Le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) vient de nous parler de la difficulté à laquelle il se heurte depuis longtemps. Je signale à la Chambre qu'il nous incombe à titre de parlementaires, notamment les députés ministériels, de ne pas dissimuler la question de la disparité régionale dans une motion et dans un projet de loi qui de fait n'est pas une initiative déraisonnable. Nous l'accueillons avec satisfaction. Toutefois, je dis au gouvernement: «Ne laissez jamais votre main droite oublier où se trouve votre main gauche». Il ne faudrait pas en présentant un projet de loi de ce genre qu'on ne tienne nul compte d'autres motions et d'autres initiatives.

Si le président du Conseil privé (M. Pinard) veut partir en vacances, il peut, quand à moi, prendre la parole. Je veux lui donner un avertissement à ce sujet. Ses amis de la côte nord et de la Gaspésie sont touchés. Le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) sait très bien quelles seront les conséquences de cette mesure dans les provinces de l'Atlantique. Je suis content qu'il ne soit pas intervenu, en ce sens que le projet de loi est probablement avantageux pour le Canada. Cependant, je vais essayer d'obtenir une promesse de lui et d'autres ministres: je les exhorte à tenir compte de la question de la disparité dans les régions, sans quoi nous n'aurons jamais la sorte d'unité nationale qui découle de la bonne volonté et de la ferme conviction que tous les Canadiens ont des chances égales de prospérer. De grâce faites attention. De grâce, assurez-vous que le gouvernement ne nous arrivera pas plus tard avec une autre loi qui compromettra la réussite d'un bon programme.

Le président suppléant (M. Blaker): Des questions ou des commentaires?

[Français]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-152 qui s'intitule Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes. Mes remarques porteront surtout sur la Partie II et la Partie III du projet de loi et sur l'Annexe II qui apparaît à la page 21 du projet de loi. Je veux parler de ces questions, parce que cela soulève toute la question